

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

REUNION PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15

Mme LA PRESIDENTE.- Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur, en mission à l'étranger et M. Poussart.

Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet.

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Je voudrais excuser: Josette Michaux, Rim Ben Achour et Yolande Lambrix.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Nous sommes tous là.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ? Normalement, pas d'excuse des arrivées tardives, je suppose.

Je signale également que le Député Christophe Lacroix nous quittera pendant la séance pour raisons médicales.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010**I.- Ordre du jour****II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2010.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 28 janvier 2010.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2010).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

III.- Communication de Mme la Présidente

Mme la PRESIDENTE. - Vous trouvez sur vos bancs, l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Vous trouverez, sur vos bancs, un courrier de Mme la Greffière provinciale concernant l'obligation légale de déposer une liste de mandats, fonctions et professions ainsi qu'une déclaration de patrimoine à la Cour des Comptes. J'attire votre attention sur le fait qu'en tant que Conseiller ou Conseillère provincial(e), vous n'êtes pas en tant que tel assujetti à cette législation, mais que vous exercez peut-être un autre mandat par lequel vous êtes assujetti à la loi comme celui de bourgmestre, échevin, administrateur d'intercommunale ou président de CPAS.

Dans le cadre des travaux de révision de notre R.O.I., je rappelle que nous arrivons à la date clé de la première phase du travail qui consiste pour chaque groupe, à déposer, sur base du document de travail lui communiqué, sous format informatique, par le Service du Conseil, la liste des articles du règlement dont il souhaite la modification, la suppression ou l'introduction.

Cette liste devra être déposée le 28 février d'être examinée par un Bureau spécial qui se réunira le lundi 8 mars. A l'issue de cette séance, le Bureau arrêtera la liste des articles sur lesquels le travail de révision portera.

Je vous rappelle également qu'au terme de la séance publique de ce jour se tiendra une séance à huis clos pour une nomination à

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

titre définitif d'un ou d'une directrice dans le poste définitivement vacant à l'Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Seraing, orientations générale et technique au 1^{er} décembre 2009.

IV.- Ordre du jour des questions d'actualité

Mme LA PRESIDENTE. - Ordre du jour des questions d'actualité. Trois questions figurent à l'ordre du jour et vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative sur la Table ronde de l'Enseignement supérieur, document 09-10/A16.

Je donne la parole à M. Dominique DRION. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DRION (à la tribune). - Mme la Présidente, mes Chers Collègues, je ne vais évidemment pas relire la question que je pense claire et précise mais autorisez moi à réagir à cette tribune à l'écartement de la question de Jean Streel. Nous étions dans une obligation légale du Conseil provincial ou du Collège pour le 30 novembre. N'ayant pas d'infos, nous pensions que février restait quand même dans le temps de l'actualité. Je respecte la décision de la Présidente et nous en débattons en Bureau. Je pense qu'on doit peut-être redéfinir ce qu'est l'actualité, 30 novembre - 25 février, je pense que nous restons dans l'actualité.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Je donne à présent la parole à M. le Député provincial-Président, André GILLES, pour la réponse du Collège provincial.

M. GILLES (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Chers Collègues,

Vous dire comme vous le savez, le 14 décembre dernier, en présence de l'ensemble des autorités et des représentants du secteur de l'Enseignement supérieur en Communauté française, le Ministre Jean-Claude MARCOURT a procédé au lancement d'une vaste opération de débat participatif, appelée effectivement « Table ronde de l'Enseignement supérieur ».

Ce large échange sur l'avenir de l'Enseignement supérieur en Communauté française et sur son évolution dans le paysage

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

européen, marqué par le Processus de Bologne engagé depuis 10 ans déjà maintenant, s'organise, vous l'avez dit, autour de six groupes de travail spécifiques.

Ces groupes sont structurés autour des thèmes suivants :

1. Démocratisation
2. Paysage institutionnel
3. Statuts des personnels
4. Offre d'enseignement
5. Ouverture à la société
6. Financement.

Chaque groupe est co-présidé par deux représentants du monde de l'enseignement, assistés par un représentant du cabinet du Ministre. Et le CPEONS a bien entendu veillé à être représenté dans chacun de ces groupes de travail. A cet égard, les Directeurs-présidents, dont évidemment celui de notre Haute Ecole de la Province de Liège, participent activement à ces groupes de travail.

Nous sommes attentifs à y réaffirmer notre position qui se trouve d'ailleurs exprimée dans le Memorandum 2009-2014 du CPEONS, synthétisant les propositions défendues par les Pouvoirs organisateurs relevant du réseau, dont bien évidemment l'Enseignement de la Province de Liège.

On peut y lire notamment que le CPEONS, dans la logique des actions qu'il développe au profit d'un enseignement qu'il veut toujours plus démocratique et de meilleure qualité, considère le paysage de l'Enseignement supérieur en Communauté française Wallonie-Bruxelles comme un espace où on privilégie simultanément, je cite, ouvrez les guillemets : « - le maintien d'une structure binaire de l'enseignement supérieur (Université-Haute Ecole) qui privilégie la codiplômation et la coorganisation plutôt que la fusion de sections ou le transfert du type long avec les universités;

- la création de plates-formes qui, à l'instar des académies pour les universités, pourraient être le lieu de la coexistence et le support de la collaboration - codiplômation - coorganisation ;
- et le développement des incitants à la collaboration entre les différentes formes d'enseignement supérieur (enseignement de plein exercice, de promotion sociale, artistique) et notamment l'élaboration d'un cadre juridique approprié... ». Je ferme les guillemets.

Je renvoie aussi à la position du C.I.C. (le Conseil interréseaux de concertation des Hautes Ecoles, où siègent nos

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

représentants) définie dans sa Note politique du 5 mai 2009, intitulée « L'enseignement supérieur en Communauté française. Vers une harmonisation du paysage... ».

On peut y relire avec intérêt que « toute évolution du paysage de l'Enseignement supérieur doit ne pas nous faire oublier, pardon de la double négation, qu'au centre des préoccupations, il y a la place à réserver à l'étudiant et l'intérêt pour l'ensemble de ces étudiants de disposer d'une offre claire et variée de formations, permettant une mobilité accrue des parcours d'études, ainsi que le maintien d'une offre de proximité à coûts raisonnables,... ». Fermez les guillemets à nouveau.

C'est également notre préoccupation majeure. Nous nous centrons particulièrement sur l'étudiant ses besoins, ses ambitions. Dès lors, nous défendons ardemment la possibilité d'étendre des passerelles (que je qualifierais de naturelles et directes) entre nos baccalauréats et les masters universitaires. Et dans un autre contexte que cette réponse à votre question, Monsieur le Conseiller, Cher Collègue, nous pourrions disserter longuement, et vous en conviendrez, sur la nécessité d'un pôle mosan efficace, non pas sur papier comme il est, je le déplore, où il est de l'intérêt de chacun de se parler entre Université et Hautes Écoles, avec S.

Permettez-moi enfin de revenir un moment encore sur la réunion du CICHEL (Conseil interréseaux des Hautes Ecoles Liégeoises) qui s'est tenue le 22 février dernier avec notamment à son ordre du jour l'examen de la proposition de fusion entre la Haute Ecole de Namur et la Haute Ecole Blaise Pascal. Il y a été rappelé unanimement que, dans l'attente des conclusions de la Table ronde, un moratoire consensuel implicite semblait devoir s'appliquer actuellement sur tous les projets de fusion, la Communauté française elle-même ayant pris l'option de surseoir au dépôt d'un dossier similaire concernant ses Hautes Ecoles Charlemagne et Schuman.

Cependant, que chacun sache que, ici dans cette assemblée, je pense que tout le monde le sait, nous sommes disponibles et que nos bras sont ouverts bien entendu aux autres Hautes Écoles de la région liégeoise en ce compris l'HELMO car nous ne voulons pas que l'on puisse penser un seul instant que Liège soit considérée comme la périphérie de Louvain. J'assume mon propos, je ne demande pas de le partager. Le projet de campus à Verviers témoigne d'ailleurs de notre volonté de franchir les vieux clivages tant à l'égard de l'enseignement supérieur officiel que de l'enseignement libre, et ce dans le respect mutuel bien sûr, bien évidemment, des

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

spécificités de chacun.

Monsieur le Conseiller provincial, voici ce que je souhaitais vous répondre aujourd'hui à une question qui arrive un peu tôt.

M. DRION (de son banc). - Elle n'est pas encore d'actualité !

Mme LA PRESIDENTE. - Elle le deviendra.

M. GILLES. - Elle n'est pas encore d'actualité. C'est bien c'est une anticipation. En effet, comme vous le savez sans aucun doute, ce jeudi même, une séance plénière à laquelle notre Directeur-président participe, est organisée. Chaque groupe de travail est invité à présenter un premier rapport intermédiaire dont le contenu ne sera connu que cet après-midi même.

Par définition, et tel que prévu, la Table ronde suit donc son cours. Ce processus, purement consultatif et non décisionnel, est loin d'être achevé. Son calendrier prévoit qu'ultérieurement un rapport final sera présenté et débattu au Gouvernement puis au Parlement de la Communauté française, avant d'en envisager toute mise en œuvre.

Il est donc trop tôt, à ce stade des travaux, pour évoquer ici même, les éventuelles conclusions de ce débat mais ce n'est pas une raison pour l'éluder.

Et vous en savez désormais, si ce n'était pas le cas, autant que moi-même.

Voilà ce que je voulais dire le plus simplement du monde. Le débat est à cultiver, à prolonger au sein de notre Assemblée, comme ailleurs. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la sensibilisation des enseignants et des jeunes aux nouveaux jeux à risques à l'école, document 09-10/A17.

Je donne la parole à Mme Monique LAMBINON.

Mme LAMBINON. - Ma question est complète.

Mme LA PRESIDENTE. - Je donne à présent la parole à M. le Député provincial - Président André GILLES pour la réponse du Collège provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

M. GILLES (à la tribune). - Madame la Présidente, merci à nouveau de m'accorder la parole.

Mme la Greffière provinciale, Chers Collègues,

Votre question, Madame LAMBINON, a retenu toute notre attention.

En effet, lors de quelques événements tragiques survenus dans certaines écoles, notamment bruxelloises, l'opinion publique a été interpellée par l'existence de jeux violents et d'évanouissement dont étaient victimes des adolescents.

A ce jour, croisons les doigts, nous n'avons pas eu à déplorer d'incidents relatifs à ces pratiques dans l'enseignement provincial. Mais nous n'avons pas attendu d'en avoir pour réagir.

Votre question est donc à la fois opportune et pertinente

Lors de quelques événements tragiques survenus dans certaines écoles, notamment bruxelloises, l'opinion publique a été interpellée par l'existence de jeux violents et d'évanouissement dont étaient victimes des adolescents.

A ce jour, nous n'avons pas eu à déplorer d'incidents relatifs à ces pratiques dans l'enseignement provincial. Mais nous n'avons pas attendu d'en avoir pour réagir.

Votre question est donc à la fois opportune et pertinente, Madame la Conseillère. En effet, les jeux que l'on qualifie de « jeux dangereux » sont des jeux... qui tuent ! Et plus particulièrement, qui tuent des enfants !

Qu'il s'agisse du jeu du foulard, du jeu de la tomate, du jeu de la boule ou encore du jeu du taureau et malheureusement d'autres, le commun dénominateur à ces jeux réside toujours dans la recherche de sensations extrêmes passant par une violence physique exercée contre un autre ou contre soi-même.

La notion de jeux à risques est d'ailleurs fluctuante. Si l'on peut s'accorder sur le fait que les jeux à risques sont des jeux pouvant entraîner des blessures physiques, psychologiques avec un risque d'issue fatale, il y a bien d'autres jeux ou outils qui peuvent induire un tel risque. Au premier plan, certains penseront bien sûr à internet où des sites et des images incitent les jeunes à des jeux dangereux et parfois mortels, tel le jeu du foulard.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Mais plus largement, c'est la question de toute la chaîne de prévention à mettre en place qui se pose. Agir seul dans son coin est stérile. La question primordiale est simple : « comment prévenir sans tomber dans la psychose d'un côté, ou dans l'incitation d'un autre côté ». En effet, la prévention s'adresse à un public jeune, voire très jeune, peu ou pas conscient des dangers encourus mais attirés par l'expérience de sensations fortes. Le discours doit donc être adapté quand il est à destination de ces jeunes ou à destination de leurs parents.

Au-delà de l'enseignement provincial, vous vous en doutez, ce problème particulier d'actualité n'a laissé indifférent ni « la Commission provinciale de prévention du suicide », ni « la Commission provinciale de prévention des assuétudes », ni non plus le CIPREA. Nous avons bien entendu et plus particulièrement ma collègue Kathy Firket, à la suite de notre Collègue Ann Chevalier, en charge des Affaires sociales pris des contacts avec l'Association Chousingha qui fait un impressionnant travail d'information par rapport à cette problématique spécifique qu'est le « Jeu du foulard ». La presse a largement relayé l'existence d'une brochure distribuée tant dans les établissements scolaires que dans les PMS. Il m'appartient en tant que Député provincial en charge de l'enseignement de préciser que cette brochure a bien été diffusée dans l'enseignement provincial aux personnes ressources susceptibles d'être concernées par ce type de comportements et dont bien entendu les directeurs d'établissement.

S'il survient des incidents identifiés, les interventions doivent être immédiatement mises en place avec les relais désignés, à savoir les équipes des Centres PMS, dans un rôle de soutien aux parents et d'accompagnement des enseignants et éducateurs. Chacun doit donc avoir bien identifié sa responsabilité et être capable immédiatement des réflexes adéquats.

Outre ces actions de terrain, dans le cadre des réunions du Bureau de l'enseignement secondaire du CPEONS, il a aussi été signalé la possibilité de faire appel à un expert de ces questions, le professeur PELC de Brugmann.

Vous me permettrez toutefois de ne pas m'en tenir, en toute collégialité, à ce seul secteur et puisque vous évoquez les jeunes comme un public qu'il faut aussi nécessairement sensibiliser avec les réserves émises déjà évoquées, je rappelle et souligne que la Province de Liège est sur le terrain de la prévention depuis plusieurs années - 20 ans pour le CIPREA - et que les risques

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

occasionnés par ces jeux font évidemment partie des différents messages de prévention dispensés tant au niveau du primaire que du secondaire par les assistants sociaux chevronnés que compte la Maison du Social. Le travail du CIPREA est d'ailleurs dans la droite ligne préconisée par le Président de l'ASBL Chousingha quand il évoque l'importance de travailler sur l'estime de soi et le respect de son corps.

Un autre exemple récent de l'action provinciale réside, dans un souci d'information du grand public et des associations sociales, dans l'organisation le 2 février dernier d'une conférence en soirée sur le thème : « Adolescents et activités à risques ». L'éminent Professeur Hayez de l'Université Catholique de Louvain a développé ce sujet de manière brillante devant une assistance intéressée. C'est bien, mais nous ne nous arrêterons pas en chemin. Il faut d'une part laisser le temps à la réflexion pour aborder une prévention efficace, ni dramatisante, ni incitative et d'autre part approfondir comme vous le soulignez les contacts avec notamment l'ASBL CHOUSINGHA. Un premier échange avait déjà permis d'établir le souhait de cette ASBL d'ouvrir à terme une antenne en Province de Liège. Nous disposons des infrastructures pour pouvoir l'accueillir et le cas échéant la soutenir dans la diffusion de ses messages.

En conclusion, oui le département de l'Enseignement et celui des Affaires sociales sont sensibilisés à cette problématique, oui nous agissons déjà à travers les actions et les outils existant au niveau de ce département comme le CIPREA et enfin, nous restons attentifs à l'évolution des débats et le développement des actions de l'ASBL Chousingha pour pouvoir au moment opportun et de manière efficace mettre en place une prévention à destination des plus jeunes dans nos établissements scolaires.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial se rapportant à la proposition de restructuration de l'Association Régionale de Santé et d'Identification Animales (ARSIA).

Je donne la parole à Mme BONGARTZ-KAUT.

Mme BONGARTZ-KAUT (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, Chers Collègues. Je vais lire un petit résumé de la question, je ne vais pas lire tout le texte. Donc la restructuration de l'ARSIA va avoir des conséquences importantes pour les travailleurs et les usagers l'ARSIA. En Province de Liège, sont concernés par cette

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

fermeture les bureaux de Loncin et de Rocherath, le dernier situé en Communauté germanophone. On peut se poser la question si on fait vraiment des économies, vu entre autres les déplacements supplémentaires des travailleurs et si la centralisation annoncée ne risque pas d'entraîner la disparition d'un service de proximité important pour les éleveurs de toute la région wallonne. Vu la déclaration lors de la crise du lait que la Province fait au monde agricole en difficulté, une priorité.

Vu l'importance des missions organisées par l'ARSIA s'apparentant à des missions de service public.

Le groupe Ecolo pose la question suivante, que compte entreprendre la Députation pour maintenir ce service de proximité pour les agriculteurs francophones et germanophones et que compte faire la Députation pour organiser une réflexion prospective sur l'avenir des services rendus par l'A.S.B.L. dans le but d'intégrer un vision préventive de la santé animale.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Je donne à présent la parole à M. le Député provincial Julien MESTREZ pour la réponse du Collège provincial.

M. MESTREZ (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, Chers Collègues, l'Association Régionale de Santé et d'Identification Animales, plus connue sous l'acronyme ARSIA est une ASBL issue du regroupement des diverses fédérations provinciales de lutte contre les maladies du bétail. Ce regroupement a été imposé en 2003 par le Ministre Régional Wallon de l'Agriculture et de la Ruralité.

Du fait de son origine multiple, l'ASBL dispose de plusieurs sites répartis sur le territoire de la Région wallonne. Dès 2003, dans un souci de rentabilité, l'activité des divers sites a été spécialisée. Le laboratoire de Loncin s'est vu confier toutes les problématiques, ça veut dire analyses, conseils et expertises liées à l'élevage porcin, mais également tous les diagnostics sur le lait ainsi que les examens sérologiques en petites séries.

Le bâtiment de l'avenue Deponthère abrite encore un service de réception et de préparation des échantillons, et le Service « administration de la santé » qui fait le lien entre les données d'identification et les résultats de laboratoire, de façon à gérer, par exemple, les divers statuts des troupeaux.

De plus, le laboratoire de Loncin est géographiquement et humainement très proche des détenteurs de bétail et des vétérinaires exerçant dans la région.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Cette proximité existe aussi, c'est important, avec la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège. Ce n'est pas un hasard si la récente épidémie de fièvre catharale ovine, fameuse langue bleue, a été mise en évidence par les responsables de Loncin.

Sur le territoire de notre province, l'ARSIA dispose également d'une implantation en Communauté germanophone, à Rocherath, qui garantit aux agriculteurs germanophones, la prestation des services de l'Agence dans leur langue.

Ni la Province, ni aucun autre niveau de pouvoir politique n'exerce de mandat au sein du Conseil d'Administration de l'ARSIA, qui est composé de représentants des éleveurs majoritairement et des vétérinaires.

Il n'existe pas de convention entre la Province de Liège et l'ASBL ARSIA. Cependant, le laboratoire de Loncin est le laboratoire de routine où notre Centre Provincial Liégeois de Productions Animales, l'ex CIAP, fait exécuter les analyses médicales nécessaires ou obligatoires pour lui-même, comme pour ses clients. De plus, dans le cadre de son soutien à la lutte contre l'IBR, la Chambre provinciale d'Agriculture utilise les listes d'exploitations éditées par l'ARSIA pour l'attribution des subsides provinciaux.

La volonté de regrouper tous les services de l'ARSIA sur un seul site, à Ciney, a été exprimée par la direction de l'Agence, pas le CA, la direction. Nous en avons été informés par la presse, ainsi que par les personnes concernées, peu enthousiastes à l'idée d'effectuer, chaque jour, 200 ou 300 kilomètres de trajets professionnels.

Cette restructuration, au-delà des inconvénients qu'elle entraîne pour les membres du personnel de l'ARSIA, est une menace pour les synergies qui existent entre le laboratoire de Loncin, le Centre d'insémination porcine d'Argenteau, unique en Wallonie, et la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège, ces trois entités, formant quasi le seul pôle de compétence wallon en matière d'élevage porcin. Cette délocalisation se fera en outre au détriment des liens de proximité existant entre l'ensemble du monde de l'élevage en province de Liège et le laboratoire de Loncin.

Autant qu'à votre vigilance, Madame la Conseillère, il me plaît de rendre hommage à la pro-activité de nos Services

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

agricoles, qui ont eu à cœur de nous alerter et de proposer au Collège un dossier documenté, ce qui lui a permis ce matin même, d'approuver les termes d'un courrier à adresser aux divers Ministres concernés et donc plus encore qu'au Ministre Lutgen, c'est une matière fédérale, c'est Mme la Ministre Laruelle, c'est Mme la Ministre Onkelinx et par le pôle de compétence, il me semble que le Ministre Marcourt est aussi concerné donc j'ai déjà signé, nous leur écrivons ainsi qu'au Président du Conseil d'Administration de l'ARSIA, M. Detiffe qui habite Pepinster, qui est Echevin à Pepinster, qui sera amené à se prononcer sur cette problématique.

J'ai le texte ici, je ne vais pas le lire, je vais vous le remettre si vous voulez bien mais donc nous sommes aussi sensibles que vous à la problématique et nous allons tout à fait dans le sens que vous avez souhaité.

Je vous remercie.

V.- Communication du Collège provincial**Document 09-10/107 : Communication du Collège provincial relative à « Liège 2017 Exposition internationale ».**

Mme LA PRESIDENTE. - Point 2 de l'ordre du jour : Communication du Collège provincial relative à « Liège 2017 Exposition internationale ». La note de synthèse a été diffusée par mail et déposée, ce mercredi 24 février, sur le portail des Conseillers.

A toutes fins utiles, un exemplaire papier de cette note de synthèse a été déposée sur vos bancs.

Je cède la parole à M. le Député provincial, Paul-Emile MOTTARD. Vous avez la parole M. le Député.

M. MOTTARD (à la tribune). - Mme la Présidente, Chers Collègues, Liège cherche un projet ambitieux à la hauteur de ses atouts pour marquer d'un temps fort sa stratégie de reconversion entamée voilà 10 ans. Le choix s'est porté sur l'organisation d'une exposition internationale à l'échéance 2017 qui concourra à une reconnaissance internationale d'une métropole en devenir.

Liège n'en est pas à son coup d'essai puisque dans le passé deux événements de ce type furent organisés dans la cité ardente en 1905 et en 1939.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Les expositions internationales sont des manifestations mondiales organisées par une ville sous l'égide du Bureau International des Expositions, le B.I.E.. Elles se distinguent des expos universelles qui ont une durée plus longue et mobilisent des moyens plus importants.

Elles se déroulent entre 2 Expos universelles. D'une durée de 3 mois, elles accueillent les Etats, les organisations internationales, les groupes de la société civile, les entreprises et les citoyens. Elles se tiennent sur un site de 25 hectares sur lequel les organisateurs construisent les modules des pavillons qui sont ensuite personnalisés extérieurement et intérieurement par et pour les participants.

En date du 14 décembre 2009, le Conseil communal de Liège a décidé à l'unanimité de préparer le dépôt d'une candidature. La procédure de candidature dure 3 ans. Le choix de la ville organisatrice a lieu 4 ans avant l'échéance, c'est-à-dire vers 2013.

La première étape est la réalisation d'un exigeant dossier qui doit être bouclé en janvier 2011 pour être déposé par voie diplomatique, c'est-à-dire, par l'Etat fédéral sur le bureau du B.I.E..

La réalisation de ce travail préparatoire a un coût et ce coût est estimé à 9 millions, à répartir sur les exercices 2010, 2011 et 2012.

Ce budget est partiellement couvert par les apports de la Ville de Liège, de la Province de Liège et de l'Etat fédéral via la Loterie nationale à concurrence de 250.000€ par an chacun et quant à la Région wallonne, elle intervient pour un montant de 1.250.000€, soit au total, vous aurez fait le compte 6.000.000€, le solde sera imputé sur des politiques ou des dépenses existantes de la Ville de Liège.

Le pilotage de la candidature sera confié à une A.S.B.L. dont les membres fondateurs devraient être la Ville bien sûr, la Région wallonne, l'ULg, le GRE Liège, l'Etat fédéral et la Province de Liège.

Cette ASBL, qui devra engager une équipe de conseillers, sera constituée prochainement.

L'enjeu premier de cette entreprise est de circonscrire un thème à résonance mondiale, épine dorsale qui guidera l'aventure.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Après consultation des milieux scientifiques, industriels, culturels, associatifs et des contacts informels auprès du secrétaire général du Bureau International des Expositions, le Conseil communal de Liège a, en date du 25 janvier 2010, décidé de fonder la candidature sur l'impérieuse nécessité d'inventer de nouveaux modes de vie durables grâce à la créativité et l'innovation, à la fois scientifique et humaine, thématique qui questionne les grands défis auxquels doit faire face l'humanité.

Le thème de l'exposition s'intitulerait « Inventing a sustainable way of life through people's creativity », en français « Inventer un mode de vie durable grâce à la créativité de l'Homme » pour la traduction wallonne, je vous donne rendez-vous en septembre prochain.

Ce vaste thème sera décliné autour de trois domaines :

- Un. L'habitat confronté à la croissance démographique ;
- Deux. La communication : comment faire en sorte que les nouvelles technologies soient au service du développement durable et solidaire, et qu'elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie des habitants de tous les continents ;
- Trois. La santé : les innovations en terme de science du vivant, de biotechnologies, dans leurs retombées pratiques et les espoirs qu'elles peuvent susciter, constitueraient le troisième domaine d'exploration d'une nouvelle manière de vivre.

Liège mettra donc à l'honneur la créativité de l'homme et sa capacité à imaginer de nouveaux modes de vie qui permettront à tous de cohabiter de manière harmonieuse et durable sur notre planète.

Elle participe également à l'essor des sciences humaines qui vont prendre, à l'avenir, une place de plus en plus importante dans nos sociétés. Ce défi permettra enfin de redynamiser une des portes d'entrée de la ville de Liège, le site de Coronmeuse pour en faire un véritable Eco-quartier.

Demain. Demain si Liège est sélectionné, c'est un budget de 570.000.000 € qui sera investi, 25 hectares réaménagés, près de 8.000.000 de visiteurs attendus, 620.000.000 € de retombées directes et indirectes, et en corollaire une nouvelle notoriété pour Liège et son pays.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, rien ne prouve aujourd'hui que cette candidature aboutira, mais la campagne de lobbying qui

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

l'accompagnera devra et devrait déjà permettre de valoriser Liège bien sûr mais notre Province, la Région wallonne et la Belgique sur la scène internationale.

Je vous remercie de votre attention.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 09-10/104bis : Modification à apporter à l'annexe 2 (conditions de recrutement, de promotion et programme des examens) du statut administratif du personnel non enseignant et au statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 09-010/104bis. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Michel LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Notre septième Commission s'est réunie ce mercredi 24 février.

En préambule, le Député LACROIX réexplique les fondements de la réflexion du dossier, entre autres, permettre la promotion du personnel provincial vers les postes de direction en fonction des compétences et des profils mais aussi, désormais, via des recrutements ad hoc.

Il insiste aussi sur la problématique des carrières spécifiques qui peuvent exister.

Le Député a indiqué que le projet provincial très, trop novateur a été, dans un premier temps, bloqué par les autorités régionales. Les textes ont finalement été revus conjointement avec la Région et, in fine, approuvés.

Le Député insiste sur la volonté du Collège de privilégier la promotion. Ce n'est qu'en cas de carence, après motivation, qu'on pourra activer la phase de recrutement extérieur.

Un membre de la Commission s'est étonné de la non-approbation en premier lieu de la Région. Le Député a avoué humblement une naïveté

de sa part dans la démarche.

Il rappelle que le projet-cadre a été élaboré avec un consultant qui avait pour perspectives les carrières des agents et un cadre budgétaire défini. C'est à ce niveau que la Province est allée trop vite. Cela a toutefois généré un dialogue constructif à un point tel que la Région Wallonne a demandé à la Province de Liège de participer à un groupe de travail sur la Révision Générale des Barèmes.

Le même membre s'inquiète de savoir si une concertation sociale a bien eu lieu. Le Député rassure. Il indique que seules deux notes annexées de deux syndicats ont été remises. Elles insistaient également sur l'obligation de constat de carence de promotions internes avant de pouvoir recruter à l'extérieur.

Enfin, un membre a souhaité attirer l'attention du Député sur un problème relevé à de nombreuses reprises dans la RGB actuelle, à savoir l'évolution des agents D4 très rapidement en D6 et puis, après, un blocage.

Par contre, la seule évolution possible pour un agent D6 c'est un passage à échelle C via le suivi des Sciences Administratives. Le membre est heureux de la participation de la Province au groupe de travail régional et souhaite que sa remarque y soit relayée par l'équipe du Député.

Notre Commission s'est prononcée par 11 oui et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur BECKERS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues.

Nous sommes disposés à voter favorablement à ces modifications mais nous estimons qu'elles ne seront pleinement un plus pour toutes les désignations à faire à différentes postes que si, en parallèle, on met également en place des dispositions qui permettront à la fin le contrôle et le recours interne au niveau de la Province.

Donc, nous allons pour pouvoir permettre cela, déposer des modifications au niveau du Règlement d'Ordre Intérieur, des ajouts si c'est nécessaire, qui permettront de définir quelles pourraient être les modalités de contrôle ou de recours éventuelles.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur le Député, vous voulez prendre la parole ?

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- De mon banc, si vous le permettez au niveau de ma santé Madame la Présidente.

D'abord, je remercie le Chef de groupe ECOLO et le groupe ECOLO pour leur attitude constructive puisque si j'entends bien, ils vont voter avec nous, la majorité, la modification au cadre.

Je n'ai pas bien compris son intervention pour la construction de la possibilité de recours ou de vérification puisque le Statut, en tout cas, en lui-même, prévoit des possibilités de recours, notamment devant le Conseil d'Etat s'il y avait préjudice soupçonné par un candidat qui aurait été évincé dans le cadre, soit d'un recrutement, soit d'une promotion.

Mais nous pouvons revoir cela ensemble, en séance d'une Commission pour éclaircir ce point de vue là et voir, s'il y a lieu en tout cas, d'appliquer les possibilités à ce qui existe aujourd'hui mais sachant que il faut bien se dire qu'en cas de recours, le caractère purement formel du recours est important.

Je ne sais pas si on peut aller au-delà mais comme je l'ai dit en Commission il y a deux jours, je suis un homme sans tabou et donc ouvert aux discussions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je vous laisse la parole pour la deuxième fois Monsieur BECKERS, puis nous passerons au vote.

M. BECKERS (à la tribune).- Pour que ce soit bien clair et je vois, effectivement ce sera l'objet d'une discussion ultérieure mais donc c'est à la fois pour donner des possibilités de contrôle à l'intérieur du Conseil provincial et de recours au-delà du Conseil d'Etat, que des personnes puissent aussi évoquer, éventuellement si elles estimaient être lésées, dans l'accès à une de ces fonctions, pour qu'elles puissent avoir une instance de recours interne au niveau de la Province.

Je pense que cela pourrait se discuter au niveau du Règlement d'Ordre Intérieur.

Mme la PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/105 : Contrôle par la Cour des Comptes, des dépenses payées par le biais de la procédure des avances de fonds.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 09-10/105. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Lydia BLAISE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

La septième Commission réunie ce mercredi a pris connaissance des remarques et recommandations de la Cour des Comptes concernant les dépenses via la procédure d'avances de fonds ainsi que des différentes réponses et nouvelles règles apportées par l'Administration Centrale Provinciale et le Collège dans le contrôle de ces dépenses.

A la demande sur l'état des lieux d'une éventuelle reconnaissance (matérielle ou autre) liée à la charge supplémentaire et à la responsabilité qui incombent aux personnes exerçant ces fonctions de comptables extraordinaires et par extension, de receveurs spéciaux, Monsieur le Député rapporteur concède qu'il est prêt à ouvrir le débat, du moins en ce qui concerne les receveurs spéciaux.

Quant à l'inquiétude d'un Commissaire de voir se reproduire en 2009 et à l'avenir les manquements relevés dans le rapport pour les années 2007 et 2008, il fut répondu que les nouvelles mesures prises visent évidemment à éviter ces cas de figures mais que nul n'est à l'abri d'un accident.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance. Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 09-10/106 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour l'isolation thermique des combles de l'internat au CRT d'Abée-Scry.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour (document 09-10/106). Il a été soumis à la huitième Commission et j'invite Mme Francine REMACLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Votre huitième Commission, réunie ce lundi 22 courant, a examiné le document référencé 09-10/106 relatif à un marché public de travaux ainsi qu'au mode de passation et conditions de marché pour l'isolation thermique des combles de l'internat au Centre de Réadaptation au Travail, en abrégé C.R.T. d'Abée-Scry.

Le Député rapporteur nous présente brièvement ce document et cède la parole à un agent des Services techniques. Cette personne rappelle que ce projet sera subsidié par la Région wallonne dans le cadre du programme UREBA. Un courrier annonçant la promesse ferme de subsides au taux de 90 % est d'ores et déjà parvenu aux Services provinciaux.

Le plancher existant est une dalle de béton. L'isolation sera réalisée au moyen de la construction d'une structure en bois et de la pose deux couches d'isolants. Il est également prévu de garder une zone de rangement.

Ces travaux permettront une économie significative de la consommation d'énergie. La part de la Province dans le montant de cet investissement pourra être amortie dans une période de un à deux ans.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Un Commissaire demande s'il n'y a aucun risque de créer des ponts thermiques ? Il lui est répondu que tout a bien été étudié et que cet éventuel inconvénient ne devrait pas apparaître. Le même Commissaire s'inquiète ensuite du suivi de ce dossier. Que se passe-t-il s'il y a des suppléments à cause de petits imprévus ? Le dossier ne revient pas devant la Commission ? Il lui est répondu que les Services provinciaux sont tenus par la loi sur les marchés publics et qu'en cas de dépassement peu élevé, il n'y a aucune obligation de représenter le dossier.

Ce document ne suscitant plus de question ou remarque, le Président passe au vote. C'est par 7 pour et 6 abstentions que votre huitième Commission vous propose d'adopter, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, le projet de résolution annexé audit document.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/108 : Services provinciaux : Marchés de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'assainissement des étages 5 et 6 du Bâtiment OPERA à Liège.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour (document 09-10/108). Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur, Mme Marlène BONGARTZ-KAUT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BONGARTZ-KAUT, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Votre huitième Commission s'est réunie ce lundi 22 février et a examiné le document 09-10/108 intitulé « Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'assainissement des étages 5 et 6 du bâtiment Opéra à Liège ».

L'occupation des bureaux du bâtiment Opéra se fait en deux phases. Les étages 2, 3 et 4 sont déjà occupés parce qu'ils ne nécessitaient pas des travaux d'aménagement conséquents.

Les travaux d'aménagement des étages 5 et 6, par contre, nécessitent des travaux relativement lourds, entre autres à cause de la présence d'amiante servant de protection contre le feu.

Comme le responsable des Services techniques nous a présenté en huitième Commission, toutes les mesures de sécurité prévues par la loi seront mises en œuvre pour le retrait de l'amiante.

Le flochage d'amiante sera transformé en blocs de verre dans une usine spécialisée en France. En ce qui concerne le personnel, il sera suivi médicalement avant et après les travaux d'assainissement.

Des questions ont été posées sur le produit de remplacement servant de sécurité contre le feu. On nous a expliqué qu'il s'agit de la vermiculite.

Il a été rappelé que lors de l'achat des bâtiments fin 2008 par la Province, une moins-value avait été appliquée correspondant de façon assez proche au montant de l'estimation des travaux pour la surface concernée, c'est-à-dire 489.366 € hors TVA.

C'est par 7 voix pour et 6 abstentions que votre huitième Commission vous propose d'adopter ce projet de résolution concernant les Services provinciaux.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document AB 09-10/2010-004 : Amendement budgétaire 2010/004 :
Création de l'article budgétaire n°761/613500 libellé « Les jeunes :
coup de pouce à leurs projets » - Montant : 1 €.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 de l'ordre du jour (document AB 09-10/2010/004). Il a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et c'est M. André DENIS qui va nous faire le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Le Bureau a examiné le document 09-10/2010/004 concernant la création d'un article budgétaire libellé « Les Jeunes : coup de pouce à leurs projets ».

Le Député rapporteur souligne les nombreux projets et articles budgétaires dédiés déjà à la jeunesse, suite à quoi, le Bureau décide de ne pas retenir la création de cet article budgétaire par 6 voix contre, 2 pour et 2 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document AB 09-10/2010/003 : Amendement budgétaire 2010/003 :
Création de l'article budgétaire n° 700/613631 libellé « Prêt
provincial au premier équipement pour faciliter l'accès à
l'enseignement qualifiant - Montant 1 €.**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour (document AB 09-10/2010/003). Ce document a été soumis à l'examen de la réunion conjointe de la cinquième Commission et de la sixième Commissions.

Les Commissions conjointes ont décidé de laisser le dossier ouvert pour leur permettre de statuer en meilleure connaissance de cause, sur base d'un inventaire des prêts d'études provinciaux octroyés à établir préalablement dans un souci d'une information complète.

Ce point est donc reporté à une réunion ultérieure des Commissions conjointes.

Document AB 09-10/2010/010 : Amendement budgétaire 2010/010 : Proposition de l'inscription d'un montant de 6000 € à l'article budgétaire 833/640624 libellé « Subsidés à la Cité de l'Espoir à Andrimont ».

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour (document AB 09-10/2010/010). Il a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et c'est Mme Sabine NANDRIN qui va nous faire le rapport de la Commission. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme NANDRIN, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

La cinquième Commission s'est réunie ce mardi 23 février 2010 afin d'examiner la proposition de l'inscription d'un montant de 6.000 euros à l'article budgétaire libellé "Subsidés à la Cité de l'Espoir d'Andrimont".

Le conseiller à l'initiative de l'amendement explique que l'institution de la Cité de l'Espoir à Andrimont a toujours reçu des subsidés de la Province et qu'elle va se retrouver en difficulté si celle-ci ne reçoit plus les subsidés.

Le Député rapporteur explique que la Province a décidé de mettre fin à l'obtention de subsidés récurrents historiques afin que d'autres A.S.B.L puissent se développer. L'idée étant de solliciter un apport de la Province pour des projets qualitatifs et ouvrir la porte à d'autres A.S.B.L.

Les demandes de la Cité de l'Espoir ainsi que d'autres A.S.B.L seront prises en considération en fonction des projets et objectifs. Le Député rapporteur précise que l'année dernière toutes les demandes ont été rencontrées.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Le résultat des votes obtenus est le suivant : 2 pour, 7 contre et 2 abstentions. La Commission propose au Conseil de ne pas adopter la proposition.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document AB 09-10/2010-006 : Amendement budgétaire 2010/006 : Création de l'article budgétaire n°139-613700 libellé « Actions de sensibilisation et projets de soutiens à la sécurité routière » - Montant 1 €.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 de l'ordre du jour (document AB 09-10/2010/006). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en Commission.

Document AB 09-10/2010/001 : Amendement budgétaire 2010/001 : Création de l'article budgétaire n°879/640757 libellé « Crédit destiné à l'organisation d'une opération de ramassage des déchets dans les 84 Communes de la Province de Liège » - Montant 1 €.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 11 de l'ordre du jour (document AB 09-10/2010/001). Il a été soumis à l'examen de la neuvième Commission et c'est M. André DENIS qui va nous faire le rapport de la Commission. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune). - Votre neuvième Commission a examiné la proposition de création d'un article budgétaire destiné à l'organisation d'une opération de ramassage de déchets dans les 84 communes de la province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Madame la Directrice générale souligne les actions fédératrices menées par le SPIE² en matière d'énergie et aussi d'environnement.

Elle souligne qu'une plaquette d'information concernant le tri des déchets va être prochainement éditée en collaboration avec l'Intercommunale INTRADEL.

Le Député rapporteur s'étonne de la proposition, vu la présence d'INTRADEL, Intercommunale performante dans la gestion des déchets sur le territoire de la province. Il souligne que la Province participe activement à la gestion de cette Intercommunale à travers la présence de divers administrateurs provinciaux.

Une Commissaire demande si la Province effectue du tri de déchets dans ses différents Services. Il lui est répondu que oui.

En l'occurrence, votre neuvième Commission vous propose de ne pas retenir l'amendement budgétaire proposé par 10 voix contre, 3 pour et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document AB 09-10/2010/002 : Amendement budgétaire 2010/002 : Création de l'article budgétaire n°700/613023 libellé « Crédit destiné au projet « Benjamin en Environnement » - Montant 1 €.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 12 de l'ordre du jour (document AB 09-10/2010/002). Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Document AB 09-10/2010/013 : Amendement budgétaire 2010/013 : Création de l'article budgétaire n°871/640715 libellé «Action de sensibilisation au don de sang et au don d'organes lors des manifestations provinciales, notamment « Le Village provincial » - Montant 1 €.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 13 de l'ordre du jour (document AB 09-10/2010/013). Il a été soumis à l'examen de la neuvième Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en Commission.

Document AB 09-10/2010/008 : Amendement budgétaire 2010/008 : Création de l'article budgétaire n°560/640367 libellé « Crédit destiné à l'organisation d'un week-end des plus beaux paysages en Province de Liège » - Montant 1 €.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 14 de l'ordre du jour (document AB 09-10/2010/008). Ce document a été soumis à l'examen de la dixième Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en Commission.

VII.- Questions écrites

Document 09-10/110 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial en ce qui concerne St'Art

Mme LA PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour. J'invite l'auteur de cette question, Mme Marie-Claire BINET, à la tribune. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BINET (à la tribune).- St'Art, cette nouvelle structure en Belgique francophone, créée avec les budgets 2009 de la Communauté française et de la Région Wallonne, permet de booster les entreprises culturelles créatives.

Le Québec et la Flandre ont déjà cet outil et cela fonctionne dit Renaud WITMEUR, Chef de Cabinet du Ministre Rudy DEMOTTE et Président du Conseil d'Administration de St'Art.

Le secteur culturel est créatif et créateur d'emplois. Ainsi

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

en Europe, 5.800.000 personnes sont employées dans le 1.400.000 entreprises de ce secteur.

Le chiffre d'affaires représente 2,6 % du PIB de l'Union Européenne.

Comment fonctionne St'Art ?

Des entreprises, PME ou ASBL adressent leur dossier qui est examiné selon différents critères tels que la viabilité du projet, son caractère financier, sa valeur culturelle, la création d'emplois directs ou indirects.

Une discussion avec les candidats poursuit la démarche et le Conseil d'Administration se réunit tous les trois mois, décide d'accepter ou de refuser.

La Province de Liège propose déjà des aides diverses dans le domaine culturel. Merci de nous dire Monsieur le Député, si vous travaillez déjà avec cette structure originale ou si vous prévoyez de le faire dans le courant de l'année 2010.

Dans l'affirmative, comment ? Dans la négative, pourquoi ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Je cède à présent la parole à Monsieur le Député provincial Paul-Emile MOTTARD. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Madame la Conseillère.

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de votre question qui, au-delà du Fonds START, pose toute l'importance économique du secteur culturel.

Ce n'est pas une découverte pour nous bien sûr puisque ce lien entre économie et culture est à l'origine de l'opération « Passages, croiser les imaginaires ».

Il y a près d'un an, en février 2009, nous avons ouvert cette opération avec un colloque organisé par la Province de Liège et la Région wallonne et la Communauté française et ce colloque était intitulé « Economie et culture : passages, échanges et collaborations » a réuni plus de 250 personnes et a permis des échanges fructueux entre les mondes économiques et culturels. Echanges qui déboucheront, d'ailleurs, prochainement sur un

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

échange entre des étudiants du Conservatoire et ceux de HEC, Université de Liège, suite à la rencontre organisée à l'occasion de ce colloque.

Votre question fait référence aux chiffres de l'étude de la KEA European Affairs qui date malheureusement de 2006 mais qui montre bien toute l'importance économique du secteur.

Les chiffres relatifs à notre pays sont moins précis mais corroborent en tous les cas le poids économique du secteur culturel. L'investissement culturel n'est donc pas un investissement à fonds perdus mais bien au contraire, il crée de l'emploi direct, 88.000 personnes en Belgique. Il représente également un apport certain pour toute une série d'activités telles que le secteur HORECA au sens large.

Par le passé une mesure d'un tout autre ordre avait été prise, avec un certain succès, en faveur de la production audiovisuelle, le tax shelter. Ces « Mesures d'Encouragement pour le financement de la Production d'Œuvres Audiovisuelles Belges Agréées » permettent aux investisseurs de bénéficier d'une exonération fiscale à hauteur de 150% de leurs bénéfices réservés.

Et d'ailleurs, je peux vous annoncer que lors d'une prochaine Commission culture, nous aurons l'occasion d'examiner le bilan d'activité de l'ASBL CLAP qui est là pour susciter les tournages en province de Liège, ce sera une manière également de compléter notre information.

L'objectif du fonds d'investissement START est de contribuer à la création d'entreprises ou au développement de structures existantes. Il vise aussi à induire un effet de levier auprès des banques et des investisseurs privés.

Les Provinces n'ont pas été associées au lancement du Fonds START, mais comme le dit le document auquel vous faites référence : les actions de START sont complémentaires aux autres mécanismes financiers et aux éventuelles aides publiques. Nous allons donc travailler, main dans la main, avec tous ces organismes publics et privés.

Le fonds START en est à ses débuts, la première session de décisions du Conseil d'Administration aura lieu le mois prochain.

Il est clair que nous suivrons de très près les travaux de cette nouvelle structure au travers des contacts permanents que nous entretenons tant avec la Région Wallonne qu'avec la Communauté française.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Notre déclaration de politique générale qui traçait les grandes lignes de notre politique culturelle a placé la création en fil rouge de notre action. Notre vision est donc commune et nul doute qu'à l'avenir, c'est main dans la main que nous continuerons à travailler avec nos partenaires que sont notamment la Région et la Communauté. Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député provincial.

Document 09-10/111 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial en ce qui concerne la « Carte jeunes européenne »

Document 09-10/111 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial en ce qui concerne le « Soutien aux étudiants haïtiens »

Mme LA PRESIDENTE.- Points 1 et 2 de l'ordre du jour complémentaire. J'invite l'auteur de ces questions, M. André GERARD, à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GERARD (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

En Province de Liège, un éditeur et une université lancent la « Carte jeunes ULG ». En Communauté germanophone, cette carte est déjà comprise de manière automatique et gratuite à la carte d'étudiant pour ce qui concerne le secondaire.

Nous cherchons tous à tendre vers un enseignement si non totalement gratuit en tous cas, le moins couteux et le plus performant possible tout en tentant de conserver les moyens de faire découvrir un maximum de choses aux jeunes qui nous sont confiés.

La formule de cette carte jeune, valable dans 42 pays, semble possible gratuitement si l'assurance n'est pas comprise. Cette carte permet de nombreuses réductions directes tant au niveau culturel que sportif sans oublier les télécommunications si chères à nos jeunes, etc, c'est-à-dire une grande partie de ce qui touche au quotidien de nos jeunes.

Pourquoi alors ne pas simplifier les choses en la jumelant automatiquement à la carte d'étudiant comme le fait déjà la Communauté germanophone ?

La carte jeune peut également apporter une partie de réponse au difficile problème de certaines dépenses qui devraient être

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

prises en charge par les parents. Cet impact sur les finances de certains de nos concitoyens peut s'avérer très lourd voir discriminatoire alors que pour une somme relativement faible, cette carte peut inclure une assurance pour le jeune.

L'impact sur nos finances provinciales doit évidemment être mesuré mais cette carte comprenant l'assurance ne pourrait-elle pas être offerte automatiquement aux étudiants des Hautes Ecoles de la Province de Liège ainsi qu'aux étudiants du secondaire appelés, pour des raisons liées à leur scolarité ou à un voyage de fin d'étude, à se rendre à l'étranger ?

Il est donc ici question de réfléchir à l'utilisation d'outils existants et de les rendre accessibles automatiquement à tous en ce qui est gratuit et, pourquoi pas, envisager la « carte jeunes » à ceux qui pourraient en avoir besoin dans le cadre des activités liées à leur participation scolaire.

Je vous remercie. Je passe à la deuxième question ?

Mme LA PRESIDENTE.- Oui si vous le voulez bien Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD (à la tribune).- Envoyé trop tardivement pour notre session passée, je pensais erronément à l'époque qu'à situation humanitaire exceptionnelle, vous accepteriez une mise à l'ordre du jour tout aussi exceptionnelle. Je me suis malheureusement fourvoyé, c'est dommage.

Le malheur des uns faisant le bonheur des autres, cela a donné un mois complet pour préparer la réponse alors que certains se plaignent du délai toujours trop court, Monsieur Pire est parti.

M. GILLES, Député provincial (de son banc).- Je n'accepte pas votre réflexion !

M. GERARD (à la tribune). Ce n'est pas grave !

L'objet de ma question reste bien « le soutien aux étudiants haïtiens ».

Nul besoin de revenir sur le désastre humain survenu en Haïti, nous avons suivi et suivons encore tous et toutes les infos. Très vite, les secours se sont mis en place malgré quelques regrettables imperfections dans la coordination dues essentiellement à une réalité de terrain devenue très chaotique.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Essentielles sont les interventions d'aides humanitaires mais à présent, il est important de commencer à repenser l'avenir de ce pays. L'abandon de la dette passée est une excellente chose mais ne peut à elle seule suffire comme base de reconstruction de l'avenir.

Comme dans toutes les nations, les jeunes sont l'avenir du pays, c'est sur eux que va reposer la reconstruction. Mieux ils seront formés et meilleures seront leurs chances de réussite.

Malheureusement, vous vous en doutez, les établissements scolaires de tous types n'ont pas été épargnés et ont payé également un très lourd tribut lors des derniers événements. D'autres instances scolaires ont compris ce besoin et ont déjà réfléchi des mesures concrètes de soutien et d'aide aux étudiants haïtiens.

L'urgence sur le terrain va vraisemblablement aller prioritairement vers la reconstruction des écoles primaires et secondaires mais les étudiants du supérieur ne sont pas près de voir reconstruites et rendues opérationnelles leurs infrastructures.

La Province de Liège a-t-elle déjà mis en place des procédures d'accueil afin que ces étudiants puissent venir terminer leur cursus scolaire ?

Ne peut-on réfléchir un soutien au travers des Hautes Ecoles de la Province de Liège, en partenariat ou non avec les autres instances académiques avec lesquelles nous sommes déjà en liens étroits ?

Ma question n'est pas ici d'ajouter une énième aide pour faire encore un peu plus de la même chose. L'intérêt est donc bien de regarder plus loin et de travailler dès à présent sur la reconstruction non pas seulement des bâtiments mais bien de s'unir et de se mobiliser pour garantir l'acquisition de « savoirs » qui seront bien nécessaires à ce pays pour se redresser et penser à « demain ». Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- J'invite Monsieur le Député président. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

Monsieur le Conseiller provincial, vous évoquez la « Carte jeunes européenne ».

Vous vous souvenez peut-être de la « Carte Jeunes » tout court qui permettait aux moins de 26 ans de bénéficier de réductions ou d'avantages dans le domaine culturel et touristique.

Cet outil de promotion de la Culture et du Tourisme, initié par la Communauté française, a étonnamment disparu, il y a une dizaine d'années... Certains s'en souviennent sans doute.

Récemment, a été créée l'ASBL Carte Jeunes Wallonie Bruxelles, dont la mission première est la diffusion de cette « Carte jeunes européenne » exclusivement par des organismes membres de l'Association de la Carte jeunes européenne (EYCA) et qui compte aujourd'hui 4,3 millions de détenteurs couvrant, comme vous l'avez dit, 42 pays européens.

Cette carte mise en circulation en septembre 2009 est proposée à tous les jeunes de moins de 26 ans en Communauté française et annonce un large éventail d'avantages touchant entre autres aux musées, aux théâtres, aux centres culturels, aux cinémas, aux festivals, aux transports, aux voyages, aux activités ludiques.

Pour la Province de Liège, sur une proposition de mon collègue Paul-Emile MOTTARD, en octobre 2009, le Musée de la Vie wallonne et le domaine provincial de Wégimont ont adhéré au dispositif comme prestataire de services.

Vous n'ignorez pas qu'en Communauté germanophone c'est le service de la Jeunesse qui gère la carte d'étudiant EURO<26 (passeport individuel pour les jeunes de 12 à 26 ans) et qui intègre, gracieusement, la « carte jeunes européenne », à condition de fréquenter certaines écoles de la Communauté germanophone.

Quant à l'Université de Liège, dans un partenariat avec cette « Carte jeunes européennes », elle propose à ses étudiants de commander, en ligne, leur « Carte jeunes » avec ou sans assistance voyage, avant le 5 avril, cette carte étant valable jusqu'au 14 septembre 2010. Les étudiants intéressés devant ensuite se réinscrire pour la prochaine année académique.

A l'heure présente, il nous semble que cette « carte jeunes européenne » peut être une idée dont l'étude doit être approfondie et qui doit donc faire l'objet d'un examen, sans urgence, quant à

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

son opportunité pour les étudiants de la Haute Ecole voire des élèves du secondaire, tenant aussi compte bien entendu, s'il échet, de son impact budgétaire sur nos finances provinciales, cela me paraît évident.

Je vous signale d'ailleurs, dans cet esprit, Monsieur le Conseiller provincial, que dès ce 22 février, les membres du CICHEL que qu'ai évoqué tout à l'heure dans une autre réponse, je rappelle donc le « Conseil interréseaux de concertation des Hautes Ecoles Liégeoises » ont évoqué la question de cette « carte jeunes européenne », donc ce 22 février, et ont mis ce point à l'ordre du jour de leur prochaine réunion.

Voilà la réponse à la première question écrite à Monsieur le Conseiller GERARD. Je continue ?

Mme LA PRESIDENT.- Oui, Monsieur le Président. Vous avez la parole pour le deuxième point complémentaire.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Je répondrais au deuxième point complémentaire mais je soulignerais d'emblée qu'il n'y a pas des Conseillers qui seraient préoccupés, sensibilisés par la situation catastrophique en Haïti ou ailleurs, malheureusement, il y a eu beaucoup de catastrophes ces moments-ci et d'autres qui ne s'en préoccuperaient pas.

Je pense que c'est une préoccupation que nous partageons ensemble et ayons la dignité de ne pas faire de surenchère pour être le premier, nécessairement, à surfer médiatiquement sur le malheur des autres.

Vous parliez du malheur qui faisait le bonheur des uns, moi je vous rétorque ce que je vous dis à l'instant.

Il va de soi que c'est une problématique tragique mais qui nous dépasse et qui ne peut évidemment trouver de solutions effectives que concertées sur le plan international, en commençant en effet, peut être, par l'annulation de la dette du pays.

En ce qui concerne plus particulièrement la question du soutien aux étudiants haïtiens, elle relève naturellement d'abord de la Communauté française en sa qualité de pouvoir subsidiant et normatif, notamment quant à l'équivalence et à la certification des études.

De son côté, la Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège que j'ai interrogée me signale que nous n'avons

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010

pas d'étudiants haïtiens inscrits dans notre Haute Ecole, cette réalité étant aussi pour l'essentiel celle des autres Hautes Ecoles du territoire provincial.

Il est clair que si une demande nous était adressée, nous ferions le maximum pour offrir à l'étudiant la réponse la plus bienveillante et la plus appropriée lui permettant de surmonter ses difficultés liées à cette tragédie et de faire en sorte qu'il ne soit en aucune façon lésé sur le plan académique.

Il est bien entendu que le Service social des étudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège proposerait aussi, en fonction des besoins, l'aide sociale nécessaire, en termes d'information, de soutien ou d'aide financière, de manière à apporter les réponses les mieux adaptées aux situations individuelles.

C'est une question enfin que les représentants de la HEPL ont précisément évoquée ce lundi 22 février, avec leurs partenaires du CICHEL, je rappelle une fois de plus, du Conseil interréseaux de concertation des Hautes Ecoles de Liège, afin, le cas échéant, de trouver des solutions concrètes de collaboration en faveur d'étudiants haïtiens à soutenir.

Tous les membres du CICHEL ont manifesté leur parfaite adhésion à cette position et pour rencontrer au mieux les demandes dont seraient éventuellement saisies leurs Hautes Ecoles.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial - Président.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2010, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

La réunion publique est levée à 16 H 35. La prochaine réunion du Conseil provincial sera le 23 mars, la séance thématique, le 18 mars.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010**X.- Huis clos**

Mme LA PRESIDENTE.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.